



succession oncle niece qui doit payer les dettes?

Par **pirate62**, le **25/11/2008 à 22:51**

bonjour,

Mon oncle est décédé récemment, il était fonctionnaire.

Nous sommes moi et ma soeur les seules "héritières", puisqu'il n'avait pas d'enfants, n'était pas marié ni PACSE, aucun ascendant survivant, et que mon père (son frère) est décédé lui également.

Notre oncle n'avait aucun bien (pas de maison ni argent)

EN REVANCHE, ma question porte sur ses dettes :

Nous avons appris qu'il était encore redevable du paiement de la maison de retraite de ma grand mère. En effet, il avait d'ailleurs une saisie sur salaire pour le règlement de cette dette...

Si nous refusons la succession, devons-nous payer la dette de la maison de retraite, puisqu'il s'agit également de notre grand mère? Cela rentre-t-il dans le cadre de la succession?

Merci de votre réponse rapide